

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 22 MAI 2015

Délibération n°DL2015_049 : Plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Mise en révision

Date de la convocation : 11/05/2015

Date de publication : **08 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-deux du mois de mai à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 62

En exercice : 62

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, François BALAZUN, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Cyril DAUPHOUD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Michel FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilles PEROLE, Geneviève PISCITELLI, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Christiane REQUISTON, André ROATTA, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA

POUVOIRS DE : André ASCHIERI à Marie-Louise GOURDON, Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY à Cyril DAUPHOUD, Jean-Marie BELVEDERE à Jérôme VIAUD, Catherine BUTTY à Jean-Paul CAMERANO, Raoul CASTEL à Ismaël OGEZ, Muriel CHABERT à Dominique BOURRET, Magali CONESA à Mekia ADDAD, Valérie DAVID à Nicole NUTINI, Fabrice LACHENMAIER à Paul EUZIERE, Yvon MICHEL à Jean-Marc DELIA, Christophe MOREL à Anne-Marie DUVAL, Roland RAIBAUDI à Gilles PEROLE, Marie-Claude RENARD à Gérard DELHOMEZ, Jonathan TURRILLO à Gilles RONDONI, Philippe WESTRELIN à Brigitte VIDAL

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Myriam LAZREUG à la délibération n°49, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à la délibération n°50, Pierre BORNET à la délibération n°52

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : André ROATTA à la délibération n°49 et a donné pouvoir à Gilbert PIBOU, Nicole NUTINI à la délibération n°55 et a donné pouvoir à Michèle OLIVIER, Claude BOMPAR à la délibération n°55 et a donné pouvoir à Jean-Paul HENRY

ABSENTS : Valérie COPIN, Jean-Marc GARNIER, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Patricia ROBIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI



CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 22 MAI 2015	N°DL2015_049
RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELHOMEZ	
DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS	
Plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Mise en révision	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté de mettre en révision le plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, suite à l'évolution du périmètre des transports urbains au 1^{er} janvier 2014 et pour permettre de réaliser un bilan du PDU actuel, de mettre à jour et compléter le diagnostic du territoire suite à l'enquête ménages déplacements réalisée en 2008-2009, et de définir un plan d'actions en lien avec l'évolution des projets engagés et des réflexions en cours. Afin de l'accompagner dans cette révision, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse fera appel à un bureau d'études. Cette dépense sera répartie sur les budgets principaux 2015 et suivants. Un crédit de 100 000 € a été inscrit au budget principal 2015.	

Monsieur Gérard DELHOMEZ expose au conseil de communauté :

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 ;

Vu la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 ;

Vu la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain du 13 décembre 2000 ;

Vu la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le nouveau code des transports, ordonnance 2010-1307 du 28 octobre 2010 ;

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de déplacements urbains (PDU) du syndicat mixte des transports Sillages arrêté le 17 décembre 2009 ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et transports du 20 avril 2015 ;

Vu le budget principal 2015 ;



Considérant que l'évolution du périmètre des transports urbains, au 1^{er} janvier 2014, rend obligatoire la mise en révision du plan de déplacements urbains dans un délai maximum de trois ans ;

Considérant que cette révision permettra de réaliser un bilan du PDU actuel, de mettre à jour et compléter le diagnostic du territoire suite à l'enquête ménages déplacements réalisée en 2008-2009, et de définir un plan d'actions en lien avec l'évolution des projets engagés et des réflexions en cours ;

Considérant que cette révision permettra de réaliser le rapport environnemental du PDU afin de prendre en compte les évolutions réglementaires récentes ;

Considérant que le PDU révisé devra traiter de l'ensemble des problématiques qui doivent être visés par les PDU (extrait de l'article L.1214-2 du code des transports) :

- diminution du trafic automobile,
- développement des moyens alternatifs à l'automobile (transports en commun, marche à pieds et vélos),
- amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération (hiérarchisation, répartition de son affectation entre les différents modes de transport, partage de la voirie et des mesures d'information sur la circulation,
- organisation du stationnement sur voirie et dans les parcs de stationnement (réglementation, tarification, P+R, aire de covoiturage, autopartage),
- organisation du transport et de la livraison des marchandises (maintenir les activités commerciales et artisanales),
- développement du management de la mobilité (plans de déplacements établissements : PDE, PDIE, PDA, ...),
- déploiement de bornes de recharge pour favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements,
- amélioration de la sécurité de tous les déplacements,
- renforcement de la cohésion sociale et urbaine (accès aux réseaux de transports publics pour les PMR),
- l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

Considérant que cette révision nécessitera une concertation préalable, une enquête publique et une approbation ;

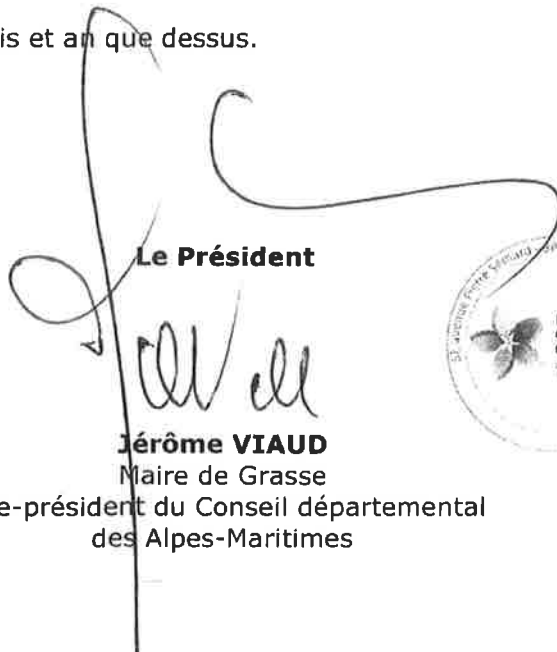


Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL (pouvoir à Jean-Marc DEGIOANNI)) décide :

- **DE PROCEDER** à la mise en révision du plan de déplacements urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'ENGAGER** les études nécessaires à la révision du PDU ;
- **D'AUTORISER** les procédures de consultation pour les marchés nécessaires à la réalisation de cette démarche ;
- **DE PRECISER** que les budgets nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du PDU seront prévus au budget 2015 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la procédure de cette révision.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

